

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE – Ne pas envoyer d’originaux

Documents à fournir dans tous les cas

- Le dossier de demande de titre de séjour dûment complété et signé

État-civil :

- Passeport (pages d’identité, des visas, des cachets d’entrées et de sorties du territoire)
- 3 photographies d’identité normées
- Acte de mariage ou extraits d’acte de naissance des enfants avec filiation

Vie familiale :

- Décision d’autorisation de regroupement familial
- Carte de séjour temporaire, carte de séjour pluriannuelle ou carte de résident de l’étranger rejoint
- Tout document attestant de la communauté de vie entre les époux (contrat de bail, quittance EDF, courriers de la CPAM, de la CAF, de la mutuelle, reçus au domicile commun, attestation bancaire du compte joint, assurance, avis d’imposition sur le revenu et taxe d’habitation)
- Attestation de communauté de vie (pour les conjoints)

Hébergement :

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d’électricité, de gaz, d’eau, de box Internet, bail ou taxe d’habitation) [> si hébergement chez un tiers, attestation d’hébergement, facture de moins de 6 mois et copie de la pièce d’identité de l’hébergeur]

Documents complémentaires

1ère demande	Renouvellement
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Acte de naissance <input type="checkbox"/> Visa D <input type="checkbox"/> Certificat médical de l’OFII <p><u>Si entrée en France sans visa « D »</u> (ou sans visa « C – Famille de Français », pour les ressortissants algériens) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tout document attestant de la date et des conditions d’entrées en France <input type="checkbox"/> 50 € en timbres fiscaux, pour la recevabilité de la demande 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dernier titre de séjour (copie) <input type="checkbox"/> <u>En cas de retard</u> (demande de renouvellement ou de rendez-vous déposée après la validité du titre) : 180 € en timbres fiscaux <input type="checkbox"/> En cas de demande de carte de résident : attestation de maîtrise du français au niveau A2 (fournie par un centre agréé) ou diplôme français de niveau I à V (y compris diplôme professionnel)

À DÉPOSER LORS DU RETRAIT DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR

1ère demande	Renouvellement
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d’un montant de 75 €* <p>*Des frais supplémentaires sont appliqués en cas de régularisation sur place</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Timbres fiscaux d’un montant de 75 €* <p>*Des frais supplémentaires sont appliqués en cas de régularisation sur place</p>

NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète assermenté auprès d’une cour d’appel.